

La Roche-sur-Yon, le 11 mai 2004

Direction du Conseil et du
Contrôle interne de la légalité
Service Conseil municipal courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon – BP 829

85021 La Roche-sur-Yon Cedex
tél. : 02 51 47 47 47
fax : 02 51 37 48 71

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2004

PROCÈS VERBAL

(En application de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Sur proposition de Monsieur le Maire, Angie LEBOEUF est désignée comme secrétaire de séance.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 31 mars 2004 est adopté.

Compte tenu de la fréquence actuelle des réunions du conseil, à savoir trois séances en un mois, ce qui semble être une première en la matière, **Monsieur le Maire** indique que le procès-verbal de la séance du 15 avril 2004 sera soumis à l'approbation du conseil lors de la prochaine réunion.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs :

Monique RODDE	à	Claude PERRET
Carmen BLAYOT	à	Roland GUILLET
Jean-Yves DAVIAUD	à	Christiane BROCHARD
Madeleine DAVID	à	Françoise ORCEAU
René MAIGNÉ	à	Laurent CAILLAUD
Georges COUTURIER	à	Jean-Pierre GALLOCHER

Monsieur le Maire fait l'intervention suivante :

« Cher(e)s Collègues, Mesdames, Messieurs,

Depuis le conseil municipal du 15 avril, les modifications prévues dans les responsabilités se sont mises en place, et **je tiens à remercier ceux d'entre nous, qui ont eu à connaître de ces changements, de les avoir assumés sans délai.** Je veux parler notamment de Gilles BOURMAUD, 1^{er} Adjoint, Patrick YOU, 2^{ème} adjoint, Joël SOULARD, adjoint à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire et à l'environnement, nouveau président de la commission 1 et Yves ROULEAU, qui a eu le plaisir de redécouvrir la Communauté de communes du Pays Yonnais ! Merci à eux de s'être très vite mobilisés.

- LA ROCHE-SUR-YON EN PLEINE EVOLUTION ET MUTATION

Si l'équipe municipale est la même dans sa détermination à accomplir son travail, vous pouvez également, constater à quel point **notre ville est en complète évolution, en véritable mutation, l'ordre du jour de ce Conseil en témoigne.** Jamais il n'y a eu autant de chantiers sur la ville, que ce soit :

- **d'initiative communale**, comme le stade, le théâtre, Saint-Louis, l'extension de la maison de quartier du bourg,

- ou d'initiative d'autres institutions publiques : la clinique termine sa modernisation, l'école des professions de santé dont a été posée la première pierre récemment, le CHS, mais aussi la DDAF qui avance bien, l'extension du contournement nord vers l'université en train de se boucler...
- **mais surtout de très nombreuses initiatives privées** : car à côté des locatifs publics ORYON (Haxo, Bonin, Guynemer) vous pouvez observer la ZAC de la Brossardière qui se termine, 184 logements construits par la société 4 M au Coteau, 75 logements dans la Vallée Verte, d'autres route de Cholet (la Comète), mais aussi, rue de Verdun, rue Manuel, route d'Aubigny, d'autres sont en préparation, 75 rue Bacqua, 280 à l'annexe du Bourg, 350 ZAC Zola, et bientôt 300 sur le site de Richelieu,
- de nombreux bureaux se construisent partout sur notre territoire (extension CMO – Zone Bell) et de nouveaux besoins en locaux industriels se font jour.

Impossible par exemple en une seule journée de visiter tous les chantiers de la ville.

Et de nombreux projets sont dans les starting-blocks : suppression du PN de Forges, cimetière de la Péronnière, centre de loisirs de la Vallée Verte, bureaux pour les services techniques du département derrière la maison des sports, 300 logements sur le site de Richelieu, nouvelles zones économiques (arrivée A 87) et d'habitat, sans oublier le futur contournement sud à venir à court terme et l'électrification de la ligne SNCF.

Aujourd'hui, La Roche sur Yon est devenue attractive et **de nombreux aménageurs et investisseurs privés**, qui jusqu'à maintenant ne s'intéressaient qu'à des villes plus importantes, **sont séduits par son dynamisme** et y investissent. C'est un signe de reconnaissance et un levier pour notre développement durable.

Dans quelques semaines j'aurai l'occasion, à la demande de chefs d'entreprises et d'investisseurs, de leur présenter nos perspectives de développement s'appuyant sur le projet urbain en préparation qui sera voté en juillet par notre assemblée.

- UN ANNIVERSAIRE HAUT EN COULEUR

Le 25 mai 2004 sera l'anniversaire de notre ville ! Je n'ai pas eu l'occasion de beaucoup m'investir dans la préparation du Bicentenaire. Mais d'autres l'ont fait très bien.

J'ai reçu ici même, vendredi 23 avril, nos partenaires et bon nombre d'intervenants pour une présentation de leurs investissements réciproques.

C'est vraiment considérable ! De nombreuses associations, institutions, entreprises sont investies dans les 6 temps forts de cette manifestation à un niveau tel que peu de Yonnais, sans doute, en ont une claire conscience ! Il faut le faire savoir.

Sur le passé, tout le monde comprendra que le départ de Robert PINEAU ait pu retarder un peu la mise en cohérence de l'ensemble, mais le travail fait par tous : services, associations, entreprises, institutions sous la conduite de Gilles BOURMAUD et de Jacques AUXIETTE est remarquable. Je voulais le souligner et les remercier.

J'invite vraiment tous nos concitoyens à **vivre pleinement ces temps de festivités** comme un moment de rencontre entre nous et avec notre ville, son histoire et son avenir. Je souhaite que les moyens d'informations de la ville et les médias s'en fassent un large écho pour que nul n'ignore ce qui est engagé. **Nous n'aurons pas deux fois cette formidable occasion ! Merci d'avance pour tout le travail d'information que vous ferez.**

- L'EUROPE NOTRE AUTRE AVENIR A TOUS

Cette semaine est particulièrement exceptionnelle. Samedi nous serons 25 Pays et 453 millions d'Européens, c'est à dire 10 pays et 75 millions d'habitants en plus dans l'Union Européenne. Quel chemin parcouru depuis la dernière guerre !

Imaginons un instant le courage politique des pères fondateurs de l'Europe, Monnet, Schumann, pour lancer cette initiative alors même que les blessures de la guerre n'étaient pas cicatrisées, puis les de Gaulle, Adenauer, sans oublier par la suite ceux qui ont relayé cette flamme : Delors, Willy Brandt, Mitterrand, Kohl, ...

Cette ambition planétaire et historique nous emmène bien loin des repliements frileux, égoïstes, faisant parfois resurgir des réflexes nationalistes de mauvais augure.

Oui, nous traversons une crise économique, une crise de notre système politique.

Oui, trop de dirigeants français actuels, « surfant » sur ces difficultés réelles, cherchent plus à faire de l'Europe un bouc émissaire qu'un horizon positif, porteur de projet d'avenir fédérateur et enthousiasmant pour notre jeunesse.

Justement parce que notre période est troublée, essayons ensemble en participant au débat démocratique à venir, de redonner du sens à la construction européenne. Elle seule peut nous offrir des perspectives de paix, d'élargissement de la démocratie, d'ouverture culturelle, et nous faire **dépasser ces temps moroses et gris qui n'offrent pas à notre jeunesse les mêmes perspectives que nous ont offert, à l'époque, les pères fondateurs de l'Europe.**

A quelques semaines de rendez-vous importants :

- élections européennes,
- débat pour l'adoption d'une constitution,
- changement de la commission,

la semaine de l'Europe, organisée par la ville avec de nombreux partenaires, peut et doit contribuer à sensibiliser nos concitoyens à cet enjeu. Je vous invite tous à participer aux différentes manifestations prévues la semaine prochaine. »

P. REGNAULT indique que deux questions ont été ajoutées à l'ordre du jour :

16. Garantie d'emprunt à la FOL de Vendée pour le transfert du siège social de l'association.

17. Vœu relatif à l'accord général sur le commerce et les services.

Il y a également deux modifications dans la synthèse jointe à l'ordre du jour :

9. Urbanisation du secteur de l'Annexe – Approbation d'un programme d'aménagement d'ensemble

L'estimation du coût du programme d'équipements publics est modifiée.

Elle passe de 1 579 400 euros HT à 1 581 320 euros HT.

10. Dénomination des espaces publics

La porte Joséphine, route des Sables, concerne l'intersection de la rue Georges Clemenceau et du boulevard Briand et non l'intersection de la place de la Vendée et de la rue Raymond Poincaré.

1. Quartier des Forges – Suppression du passage à niveau – Procédure d'appel d'offres pour la réalisation des travaux préliminaires et terrassements – Autorisation de signature du marché

Rapporteur : Michel NARIOO

Le schéma de principe de la suppression du passage à niveau des Forges prévoit, dans un premier temps, l'éclatement des flux de circulation transitant par ce site, avec la création d'un giratoire à l'intersection Branly-Edison et Jacques Cartier, et la création du boulevard Denis Papin (dans le prolongement du boulevard Louis Blanc).

Dans un deuxième temps, seront mis en place deux ouvrages sous les voies SNCF, l'un pour les piétons et les cycles, l'autre pour les bus, véhicules légers, piétons et cycles. La Ville doit réaliser des travaux préliminaires de terrassement et d'évacuation d'eaux pluviales nécessaires à la construction du deuxième ouvrage.

Le conseil municipal est donc appelé à prendre acte de la procédure d'appel d'offres relative à la réalisation de ces travaux et à autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise VALOT retenue par la commission d'appel d'offres du 23 avril 2004, pour un montant de 90 175,71 euros TTC.

JP. GALLOCHER estime que la passerelle fait l'objet d'une affection particulière des Yonnais. Il conviendrait d'étudier la possibilité de la conserver comme élément du patrimoine de la Ville.

En ce qui concerne la circulation des piétons, il semblerait judicieux d'envisager un passage souterrain entre la gare et le boulevard Leclerc.

Enfin, les élus du groupe La Roche au Cœur s'interrogent sur le volume des flux de circulation générés par la nouvelle voie.

Monsieur le Maire confirme l'attachement des Yonnais à la passerelle. La Ville y a engagé des travaux qui permettront de la conserver jusqu'à la construction d'un autre passage. Elle devra cependant être détruite pour des raisons de sécurité.

Par ailleurs, le choix d'une passerelle ou d'un passage souterrain en remplacement de la situation existante a donné lieu à une réflexion technique très complète. La SNCF déconseille techniquement le choix d'un souterrain au vu de la configuration de la gare. De plus, la construction d'un passage souterrain aurait un coût quatre fois plus important que celui d'une passerelle.

M. NARIOO indique que des comptages sont actuellement réalisés pour estimer les flux de circulation. Ils permettront également de déterminer le phasage de certains travaux :

- création des boulevards Edison et Denis Papin,
- ouverture du passage souterrain et fermeture du passage à niveau.

L'objectif de ces nouvelles voies est d'éviter un passage inutile des véhicules par le centre ville et une surcharge du boulevard Branly.

Pour **Monsieur le Maire**, ce dossier est bien engagé. Le conseil municipal sera appelé à en débattre à nouveau puisque d'autres appels d'offres lui seront soumis.

L. CAILLAUD craint que l'objectif de faire passer un maximum de véhicules par le boulevard Edison ne soit pas atteint. Dans ce cas, la densification du flux de circulation pourrait isoler l'îlot Bacqua. Les habitants du quartier restent attentifs à ce problème.

Monsieur le Maire rappelle que cette question a été évoquée lors des réunions du comité de projet auxquelles est invité L. CAILLAUD, même si ce dernier n'y a pas été très présent. Certains aspects du projet, notamment les ronds-points, doivent encore être affinés pour répondre à ces interrogations.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Travaux du boulevard Réaumur – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature des marchés

Rapporteur : Joël SOULARD

La réalisation de travaux entre l'impasse Réaumur et le boulevard Arago permettra un accès à double sens au stade Henri Desgrange. Une première phase de travaux a concerné la voirie de chantier pour l'exécution des travaux de rénovation du stade. La deuxième phase prévoit la construction d'un grand boulevard, offrant une large possibilité de stationnement ainsi qu'une esplanade et des cheminements pour l'accès des piétons et des cycles. Cette phase se décompose en deux lots :

- lot 1 : terrassement, voirie et assainissement
- lot 2 : espaces verts, clôtures et petits mobiliers

Le conseil municipal est donc appelé à prendre acte de la procédure d'appel d'offres concernant les travaux d'aménagement du boulevard Réaumur et à autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres du 23 avril 2004 :

- lot n° 1 : entreprise SACER pour un montant de 470 202,86 euros TTC
- lot n° 2 : entreprise ATLANTIC PAYSAGE pour un montant de 126 878,21 euros TTC

QUESTION ADOPTÉE PAR :

40 VOIX POUR

3 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE CLAIRE

3. Etude de réaménagement des grands axes de la ville – Approbation de l'avant-projet sur les axes : pénétrante Ouest des Sables d'Olonne, boulevards Arago et Branly – Poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour la place Pierre Bonin

Rapporteur : Michel NARIOO

Par délibération en date du 15 mai 2002, le conseil municipal a validé :

- la modification du périmètre d'étude sur les axes :
 - pénétrante Ouest des Sables d'Olonne (rue Roger Salengro, du Pont Morineau au carrefour Sénateur Durand inclus),
 - boulevards Arago et Branly (du carrefour d'Aizenay –hors projet– au carrefour des Sables) ;
- la poursuite, en tranche ferme, des études d'avant-projet avec l'équipe S. BLANCHET, hormis les études et travaux d'effacement confiés au SYDEV, et l'autorisation de négocier le contrat de maîtrise d'œuvre portant uniquement sur les études (avant-projet) ;
- la suppression des études d'avant-projet sur les autres axes.

Il est désormais proposé d'approuver l'avant-projet présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre BLANCHET et de poursuivre les études de maîtrise d'œuvre pour la place Bonin. Il convient donc de négocier le deuxième contrat de maîtrise d'œuvre « infrastructure » avec l'équipe de Mme BLANCHET.

L. CAILLAUD, revenant sur les propos de P. REGNAULT lors de la question n° 1, estime avoir un point commun avec Monsieur le Maire puisque ni l'un, ni l'autre n'a un don d'ubiquité. Ainsi, P. REGNAULT n'a pas non plus été présent lors des réunions relatives aux projets culturels de la Ville. Mais il est sans doute difficile pour un élu de pouvoir répondre à toutes les sollicitations.

En ce qui concerne les grands axes, il est regrettable que ce dossier n'ait pas été transmis à tous les élus. Cela aurait ainsi permis, lors d'une visite de chantier organisée par ORYON, aux élus y compris de la majorité, de comprendre l'esquisse et le projet de l'architecte. Certains se sont en effet interrogés sur le dossier, sur les couleurs choisies...

Les élus du groupe La Roche au Cœur s'abstiennent donc sur cette question, estimant ne pas avoir disposé des documents en amont. Cette pratique démontre d'ailleurs, de la part de Monsieur le Maire, une continuité de fonctionnement vis-à-vis de l'opposition municipale.

P. REGNAULT indique que la réflexion sur le projet de la gare s'est déroulée pendant 18 mois mais qu'il n'a eu l'occasion d'y voir M. CAILLAUD qu'une fois. Même si un élu ne peut être présent à toutes les réunions, il considère que c'est peu.

Le dossier des grands axes a été, quant à lui, présenté à la commission 1 et constitue désormais un guide pour l'action. Chaque nouveau projet s'y référera donc afin d'intégrer les stratégies développées de façon pertinente.

L'étude des grands axes a ainsi été présentée au Comité de projet plusieurs fois. Elle a permis d'envisager comment l'arrivée en ville avec une 2 x 2 voies doit progressivement se transformer en une circulation « apaisée ». Elle doit être utilisée pour l'ensemble des aménagements des entrées de ville.

En ce qui concerne la place Bonin et l'immobilier de cette zone, l'interrogation ne portait que sur les couleurs. Une des propositions faites par la commission est de faire en sorte que la Ville progresse en qualité urbanistique et en couleur. Il est normal que, les goûts et les couleurs n'étant pas les mêmes pour tous, il y ait des discussions.

Cette entrée de ville tiendra donc compte de la réflexion sur l'arrivée des grands axes et d'une volonté d'améliorer progressivement la qualité architecturale de la ville.

J. SOULARD rappelle que lors de la commission 1 du 19 mars, cette question inscrite à l'ordre du jour a donné lieu à la présentation de l'esquisse. Il est donc surpris d'entendre L. CAILLAUD dire qu'il la découvre en séance.

L. CAILLAUD estime que, sur de tels dossiers, tous les élus, et pas seulement ceux de la commission 1, devraient avoir communication de tous les éléments du dossier. La simple projection d'un diaporama demeure insuffisante car il est nécessaire d'avoir un support papier pour étudier le projet et poser des questions pertinentes. De plus, la présentation en commission est souvent sommaire et ne fait l'objet d'aucune communication préalable. Il serait donc intéressant de recevoir les documents, quinze jours avant les travaux en commission pour pouvoir y travailler.

P. REGNAULT rappelle qu'il y a eu au moins 5 occasions en commission ou lors des réunions du comité de projet pour découvrir ce dossier. C'est, par conséquent, une des questions les plus débattues au niveau de la Ville.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

33 VOIX POUR

10 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE CLAIRE, DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR ET APPARENTES

4. Extension/tarifification de la zone de stationnement réglementé payant du secteur de la gare SNCF

Rapporteur : Michel NARIOO

En bordure du boulevard Louis Blanc et jouxtant la gare SNCF, l'ancien centre de tri édifié par LA POSTE sur un terrain ferroviaire vient d'être détruit. Il libère ainsi une emprise d'environ 1 550 m². Afin d'établir les premiers aménagements du futur pôle d'échanges de la gare SNCF, il est donc proposé que cette emprise soit dès maintenant occupée par un espace de stationnement (65 places) complémentaire au stationnement existant devant la gare SNCF.

Il est proposé d'établir une tarifification afin de permettre aux voyageurs de laisser leur véhicule à la journée, complétant ainsi les possibilités du parking de la gare où le stationnement est limité à 4 heures.

Pour cette réalisation, la Ville va louer l'assiette foncière nécessaire auprès de RESEAU FERRE DE FRANCE dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. Opération d'aménagement « Les Petites Bazinières » - Demande d'enquêtes conjointes : parcellaire et préalable à la déclaration d'utilité publique, ainsi que de mise en compatibilité du plan d'occupation des sols

Rapporteur : Joël SOULARD

Le futur lotissement des Bazinières est situé au nord de la commune et est bordé à l'ouest par la route de Nantes et à l'est par la route de Dompierre-sur-Yon. Il jouxte le lycée agricole des Etablières et le centre de loisirs « Armonia ». Une zone d'urbanisation pourra y être développée sur 10 hectares environ. Cette opération d'aménagement, qui sera réalisée sous la forme d'un lotissement, a été confiée par voie de convention publique d'aménagement à la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) ORYON aux termes d'une délibération du conseil municipal en date du 5 février 2003. Si les terrains d'assiette de l'opération d'aménagement sont maîtrisés sur une partie du site, il reste nécessaire, préalablement à la mise en place d'un dossier de lotissement, d'obtenir la maîtrise foncière sur l'ensemble du périmètre concerné. Pour ce faire, il reste à acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, la propriété de biens immobiliers bâtis ou non bâtis.

Le conseil municipal a délibéré le 25 juin 2003 afin de demander à Monsieur le Préfet de lancer la procédure d'enquêtes parcellaire et préalable à la déclaration d'utilité publique, ainsi que de mise en compatibilité du POS/PLU sur la future opération d'aménagement des Petites Bazinières. Depuis, de nouveaux critères techniques de réalisation justifient une modification du périmètre de la DUP qui est étendu afin d'intégrer les travaux de réalisation du giratoire sur l'avenue Aliénor d'Aquitaine.

En conséquence, l'opération nécessite les enquêtes suivantes : enquête parcellaire et enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, ainsi qu'une enquête de mise en compatibilité du POS.

Le conseil est appelé à approuver ce dossier d'enquête et à solliciter Monsieur le Préfet pour le lancement de la procédure correspondante.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

40 VOIX POUR

3 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE CLAIRE

6. Zone d'activités lieudit "La Folie" – Demande de subvention dans le cadre du « 1% paysage »

Rapporteur : Michel NARIOO

La Ville de La Roche-sur-Yon envisage, dans le cadre de l'arrivée prochaine de l'autoroute A87 et de la réalisation du contournement Sud, de créer une zone d'activités au lieudit « La Folie ».

Depuis 2002, la Ville de La Roche-sur-Yon s'est inscrite dans une démarche de partenariat initiée par la Société des Autoroutes du Sud de la France. Celle-ci a été concrétisée par une charte d'itinéraire fixant les actions susceptibles d'être subventionnées dans le cadre du « 1 % paysage » lié à la réalisation de l'autoroute A87.

Pour la Ville de La Roche-sur-Yon, les actions suivantes pourraient être subventionnées :

- étude pour la réalisation d'une charte paysagère ;
- programme et travaux de pré-végétalisation de la zone d'activités ;
- travaux d'enfouissement des réseaux ;
- mission de conseil et d'assistance en paysage et architecture ;
- réalisation d'un plan de paysage sur la zone concernée par l'arrivée de l'autoroute et par le contournement Sud, qui sera intégré aux études complémentaires au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le conseil est appelé à solliciter auprès de la Société ASF une subvention à hauteur de 50 % du coût de ces études et travaux.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7. Aménagement du cimetière paysager de la Péronnière – Approbation du contrat de maîtrise d'œuvre de la phase 1, tranche 1 "Infrastructure"

Rapporteur : Marie-Noëlle MANDIN

Par délibération en date du 4 février 2004, le conseil municipal a approuvé l'avant-projet en infrastructure du cimetière paysager de la Péronnière (phases 1 à 3) avec, pour la phase 1 tranche 1 :

- un coût prévisionnel des travaux de 1 351 273 euros HT soit 1 616 123 euros TTC, valeur octobre 2003
- un programme d'aménagement comprenant 3 lots :
 - lot n° 1 – voirie réseaux divers : réalisation des terrassements, parkings et voiries
 - lot n° 2 – espaces verts : plantations, arrosage, clôtures et maçonneries
 - lot n° 3 – mobilier et signalétique

et autorisé Monsieur le Maire à négocier le deuxième contrat de maîtrise d'œuvre « Infrastructure » afin de poursuivre les études de maîtrise d'œuvre pour la phase 1 tranche 1.

Après négociation des honoraires, il est proposé d'approuver la conclusion de ce deuxième contrat de maîtrise d'œuvre avec l'équipe MAGUERO pour un montant de 126 344,03 euros HT, valeur octobre 2003, soit un taux de rémunération de 9,35 % par rapport au coût prévisionnel des travaux retenus.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8. Travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales 2004 – Impasse Edmond Rostand et rue Honoré de Balzac – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature du marché

Rapporteur : Charles BOURGOIN

Afin d'améliorer le fonctionnement de ses réseaux d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales, la Ville de La Roche-sur-Yon va engager des travaux dans l'impasse Edmond Rostand et rue Honoré de Balzac. Le mauvais état de fonctionnement de ces collecteurs a été révélé par des passages caméra. Une procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces travaux a été lancée. Les travaux s'effectueront sur une période de trois mois (de début mai à fin juillet 2004). La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 13 avril 2004 a retenu l'entreprise VALOT TRAVAUX PUBLICS pour un

montant de travaux de 74 971,85 euros TTC. Le conseil est appelé à prendre acte de cette procédure et à autoriser la signature du marché correspondant.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

9. Urbanisation du secteur de l'Annexe – Approbation d'un programme d'aménagement d'ensemble

Rapporteur : Joël SOULARD

Par délibération en date du 25 juin 2003, la Ville a décidé d'ouvrir à l'urbanisation le secteur de l'Annexe dans le cadre de la modification n°2 du Plan d'Occupation des Sols / Plan Local d'Urbanisme. Cette future opération d'environ 30 ha, principalement destinée à l'habitat, sera réalisée par 2 aménageurs privés.

La viabilisation de ces terrains nécessitent la création de nouveaux équipements publics qui pour certains auront une fonction plus large que le secteur de l'Annexe. Le programme des équipements publics est le suivant :

- Extension du collecteur d'eaux usées situé aux abords de la Vallée de la Riallée
- Reprise des voies et création de 3 giratoires, rue de la Gîte Pilorge et R.D. 80
- Aménagement de la coulée verte
- Démolition d'anciens bâtiments du Poney Club et création d'un espace vert central

Le conseil est appelé à approuver ce programme d'équipements publics pour un coût estimé à 1.581.320 euros H.T. et à fixer le montant de la participation mise à la charge des aménageurs.

P. BOURSIER profite de cette délibération pour évoquer les choix d'aménagement de la Ville, notamment en matière de logement. Les élus du groupe La Roche Claire estiment qu'il existe un véritable problème dans ce domaine, lié à des erreurs d'aménagement passées.

Il y a trois symptômes évidents :

- 1 500 ménages actuellement en attente de logements sociaux ;
- la forte pression sur le foncier et l'immobilier ;
- le nombre de plus en plus important de personnes qui travaillent à La Roche-sur-Yon mais qui font le choix, un choix extrêmement contraint d'ailleurs, d'habiter en dehors de la ville afin d'accéder à la propriété. On constate ainsi un paradoxe puisque, moins les gens ont de ressources, plus ils sont contraints de s'éloigner de la ville pour bénéficier d'une pression fiscale moindre.

Ce problème est lié à des erreurs de diagnostic et également à des erreurs sur les réponses apportées.

Ainsi, sur le plan du diagnostic, la Ville n'a pas anticipé la croissance des demandes de logements. Elle n'a pas intégré suffisamment tôt la croissance démographique et la réduction du nombre d'habitants par foyer, phénomènes qui ont provoqué une augmentation de la demande.

Par ailleurs, une erreur a été faite, qui est reconduite aujourd'hui, sur la réponse apportée. Même si l'inauguration de quelques logements sociaux est mise en scène, même s'il y a un projet de densification d'un quartier (celui de la gare) que le groupe La Roche Claire soutient, la priorité donnée en matière de logement reste encore et toujours celle donnée à l'extension des lotissements. La majorité municipale prévoit une extension en tache d'huile des lotissements. Ainsi elle envisage un projet dans le secteur de la Maronnière qui va créer ex nihilo des logements pour 3 à 5 000 personnes. Des logements en lotissement vont ainsi être proposés à des milliers de personnes en périphérie de La Roche-sur-Yon.

Ce type de développement engendre de multiples nuisances :

- espace rural de plus en plus grignoté, notamment au niveau de La Riallée ;
- intensification des flux automobiles ;
- problème d'équipement des quartiers, voire déstructuration des quartiers existants. Ainsi, il est paradoxal de constater dans le même temps le manque de logements, la création de quartiers éloignés du centre et la fermeture de deux écoles maternelles dans le centre ou à proximité. Cela démontre que certains quartiers sont désertés par les jeunes couples.
- problème de lien social ;
- problème écologique : on peut difficilement faire pire que le lotissement en termes d'utilisation d'énergie.

Pour **P. BOURSIER**, il faut donc renverser les priorités et faire de la demande en logement social un axe politique essentiel. Il s'étonne d'ailleurs que le projet immobilier envisagé sur l'emplacement du

collège Richelieu ne prévoit pas de logements sociaux. Il faut faire de ce type de logement, des logements écologiques, autonomes et économes comme cela se fait dans de nombreuses villes européennes. Nantes a ainsi un projet de logement collectif axé sur l'économie d'énergie, la récupération d'eau, la production autonome d'énergie par le solaire, la gestion des déchets. Ce sont des logements plus sains, certes plus coûteux en terme de loyers mais dont le fonctionnement doit permettre à leurs habitants de réaliser des économies.

Il est également nécessaire de prévoir la densification des quartiers existants. Il existe effectivement une demande de maisons en lotissement. Mais pour **P. BOURSIER**, il est du devoir d'une mairie, et a fortiori d'une mairie socialiste, de ne pas se contenter de répondre à ce besoin et de proposer une alternative de façon volontariste.

Il faut donc densifier les quartiers existants en faisant du collectif et en encourageant la construction de logements écologiques. Ce serait une manière de montrer qu'il existe d'autres façons de vivre en lotissement.

Des aménagements sont possibles pour vivre dans de meilleures conditions, ne plus utiliser la voiture, et gagner en terme financier sur le poste « automobile ». il est d'ailleurs paradoxal de voir les gens prendre leur véhicule pour aller travailler et travailler pour payer leur voiture.

P. REGNAULT estime que l'analyse de P. BOURSIER est la même que celle de la majorité municipale. Il rappelle avoir dénoncé au Comité départemental de l'habitat, le manque de logements sociaux en Vendée. De ce point de vue, La Roche-sur-Yon est plutôt un modèle puisqu'il existe un équilibre avec 50 % d'accession et 50 % de locatif dont 27 % de locatif public. Le fait que le département de la Vendée soit un modèle en matière d'accession à la propriété est en train de se retourner contre lui car des territoires comme le bocage sont en train de voir leur développement freiné par le manque de logements locatifs proposés.

La Roche-sur-Yon propose une stratégie basée sur un équilibre des différents types de logements, tenant compte d'un héritage spécifique des années 70 avec des concentrations importantes. Ainsi une des raisons pour lesquelles la Ville ne recommande pas de logements sociaux sur la zone de Richelieu, est la proximité avec un site ayant la plus grande densité de logements sociaux de Vendée (La Garenne). La volonté de la majorité municipale est de mixer les populations. Ainsi on tente d'introduire du logement public dans les zones qui en sont dépourvues.

P. REGNAULT évoque la densification du centre ville et rappelle que 600 logements privés ou publics doivent être construits sur cette zone au regard des projets en cours et à venir. La densification du centre est une stratégie de la municipalité qui va continuer en ce sens.

La Roche-sur-Yon est une ville attractive. La stratégie mise en place consiste à utiliser certaines surfaces pour les urbaniser de façon pertinente. La Ville tente aussi d'inculquer cette dynamique au Pays Yonnais. Le PLH du Pays Yonnais a démontré qu'il existait un besoin de locatif sur la couronne. La Ville pousse en ce sens ; mais il est vrai que les problèmes d'habitation sur certaines communes de la côte où les jeunes ne peuvent plus se loger ne sont pas ceux de La Roche-sur-Yon.

La majorité municipale souhaite insérer du logement collectif dans les lotissements, mais cette pratique ne correspond pas à la tradition en Vendée. En effet, beaucoup de lotissements sont difficiles à différencier les uns des autres, tels des « copier-coller » sans personnalité propre. A La Roche-sur-Yon, la stratégie est d'utiliser l'environnement existant. Ainsi sur l'Annexe, des coulées vertes sont préservées et utilisées. Des espaces verts sont prévus, même si cela peut être coûteux. De plus, il est prévu de desservir cette zone avec des transports en commun.

En ce qui concerne l'habitat écologique, la Ville encourage l'énergie renouvelable et la norme HQE. Le centre de loisirs de la Vallée Verte en est un exemple.

Pour **P. REGNAULT**, les vues du groupe La Roche Claire correspondent donc aux orientations de la Ville.

Le projet de l'Annexe est un beau projet qui complétera le centre du Bourg et le dynamisera.

L. CAILLAUD indique à P. BOURSIER qu'il vient de découvrir que ce dernier faisait partie de la majorité municipale. Son intervention reprend en effet les propos tenus récemment par P. REGNAULT dans la presse. De plus, il a appelé à voter pour le candidat socialiste lors du deuxième tour des cantonales. Aussi **L. CAILLAUD** se dit surpris que P. BOURSIER n'ait pas demandé à occuper le poste d'adjoint à l'urbanisme quand celui-ci s'est libéré.

QUESTION ADOPTEE PAR :

40 VOIX POUR

3 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE CLAIRE

10. Cession d'un terrain à la SCI MAF – Rue Pierre et Marie Curie

Rapporteur : Michel NARIOO

Le conseil municipal est appelé à approuver la rectification de la limite séparative du Groupe scolaire Léonce Gluard avec la propriété située 17 rue Pierre et Marie Curie, en cours d'acquisition par la SCI MAF. L'élargissement du passage d'accès en fond de parcelle pour l'aménagement des places de stationnement imposées au titre de la réglementation du POS à LA SCI MAF, pour son projet de restructuration de l'immeuble en 5 logements T1, nécessite la cession par la Ville de 2 m² de terrain, au prix de 1 000 euros HT.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

11. Cession d'un terrain à l'association Vendée Maghreb – Lieudit « L'Aubépine »

Rapporteur : Joël SOULARD

L'association Vendée Maghreb a acquis un terrain, lieudit « L'Aubépine », pour la réalisation d'un centre culturel et cultuel des musulmans de Vendée. Cette association a sollicité la Ville pour l'acquisition du terrain nécessaire au stationnement des utilisateurs de ce centre. Le conseil est donc appelé à accepter la cession d'un terrain de 964 m² environ, au prix de 11 euros HT/m², à l'association Vendée Maghreb.

JP. GALLOCHER souhaite savoir ce que va devenir l'actuelle mosquée.

P. REGNAULT indique qu'elle garde son statut.

D. HILLIER rappelle que la cession est faite au profit de Vendée Maghreb. Les usagers de la mosquée ne se limitent pas aux adhérents de l'association Vendée Maghreb.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

12. Acquisition d'un terrain à M. BOCQUIER – Carrefour rue du Calvaire / rue de la Brossardière / rue du Commandant Raynal

Rapporteur : Françoise GRIVEL

Le calvaire dit « de la Loge » à Saint-André d'Ornay est intégré dans la propriété de M. BOCQUIER. Celui-ci souhaite céder à la Ville, à titre gratuit, ce patrimoine. Le conseil est donc appelé à approuver l'acquisition de ce terrain.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13. Bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées en 2003 par la Ville

Rapporteur : Joël SOULARD

En application de l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan des acquisitions et des cessions opérées en 2003 par la commune. Le montant hors frais des acquisitions s'élève à la somme de 2 039 822,77 euros dont 485 289,13 euros en valeur acquise gratuitement, et celui des cessions à 1 109 236,22 euros.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

14. Dénomination des espaces publics

Rapporteur : Gilles BOURMAUD

G. BOURMAUD fait l'intervention suivante :

« La célébration du bicentenaire de la ville est l'occasion de nous rafraîchir la mémoire, de vivre intensément le présent et de rêver l'avenir. Elle nous permet de mieux connaître notre passé, de l'assumer, dans sa vérité, sans ostentation mais sans ambiguïté.

Une des orientations du programme des animations de 2004 est de mettre en valeur la trame urbaine de La Roche-sur-Yon, de souligner ses particularités.

Enfin, nous essayons de développer un tourisme urbain s'appuyant sur nos atouts propres, qui peuvent être mis en exergue par une signalétique particulière.

C'est pourquoi les commémorations officielles du 25 mai prochain sont l'occasion d'adopter des dénominations relatives à la création de notre ville, sachant que le souci de relier véritablement Napoléon à La Roche-sur-Yon ne nous laisse que peu de choix dans la terminologie... »

Suite à la commission de dénomination des espaces publics réunie le 15 avril 2004, il est proposé de dénommer les 4 entrées du pentagone de la ville :

- *Porte du 5 prairial an XII* (date de création de la ville) : route de Luçon, à l'intersection de la rue du Maréchal Joffre et du boulevard des États-Unis ;
- *Porte du 8 août 1808* (date de la visite de Napoléon) : route de Nantes, à l'intersection de la rue du Maréchal Foch et du boulevard d'Angleterre ;
- *Porte de l'Empereur* : route de Cholet, à l'intersection de la rue du Président de Gaulle et du boulevard d'Italie ;
- *Porte Joséphine* : route des Sables, à l'intersection de la rue Georges Clémenceau et du boulevard Aristide Briand.

Quant à l'intérieur du pentagone, il est proposé de le dénommer : *Ville napoléonienne*.

JP. GALLOCHER indique que les élus du groupe La Roche au Cœur se réjouissent de constater « le bon cheminement des idées sur le personnage ». La distinction a été faite entre réputation et renommée. Le choix de s'appuyer sur la renommée, quelle que soit la réputation et l'idée qu'on s'en fait, est bon, notamment sur le plan touristique dont le développement doit être facilité.

JL. BATIOU fait la déclaration suivante :

« Inutile et ridicule, je ne vois pas d'autres mots pour qualifier ce projet.

Inutile, en effet quel est l'intérêt de la création de ces portes ? Pratiquement, je n'en vois pas ; je n'ai pas entendu non plus de Yonnais(es) demander leur création. En fait, en rajoutant des dénominations aussi abstraites sur un concept aussi éloigné de notre vie quotidienne, cela risque plutôt de compliquer le repérage de notre ville que de le faciliter.

Projet ridicule, qu'est ce que c'est que ces noms ?

Vous comptez vraiment que les Yonnais(es) vont se les approprier ? Ou que l'on va bientôt entendre dire : je vais du côté de la porte du 5 prairial an XII ? Est-ce que vous pensez remplacer les panneaux « centre ville » par des panneaux « ville napoléonienne » ? Et le reste de la ville, comment on va l'appeler ? Ville républicaine ? Et le reste du département, département royaliste ?

Nous souhaitons un peu plus de sérieux et que les délibérations de ce conseil soient consacrées à des sujets plus importants ou plus pertinents. »

A. LAPORTE apprécie la dénomination de ces quatre portes. Ces noms prestigieux symbolisent l'histoire de la France et l'histoire de la Ville. Elle considère que les observations du groupe La Roche Claire sont « ridicules ».

JL. BATIOU estime également ridicule cette fascination pour un dictateur.

Pour **A. LAPORTE**, il existe d'autres dictateurs.

P. REGNAULT constate, selon les questions, l'élargissement de la majorité d'un côté ou de l'autre. Il pense qu'il s'agit d'un « vrai progrès ».

QUESTION ADOPTEE PAR :

40 VOIX POUR

3 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE CLAIRE

15. Bourse à l'initiative des jeunes – Confirmation du dispositif pour l'année 2004

Rapporteur : Françoise CARITAN

Par délibération du 14 mai 1996, le conseil municipal a émis un avis favorable aux principes généraux d'attribution de bourses à l'initiative des jeunes. Chaque année, la Ville est sollicitée financièrement pour des projets préparés principalement par des groupes de jeunes des quartiers. Considérant l'intérêt d'une telle démarche en terme de responsabilité et de recherche d'une certaine autonomie des jeunes concernés, il est proposé de reconduire le dispositif pour 2004 et de lui affecter un crédit de 3 600 euros pour l'année.

JP. GALLOCHER souhaiterait recevoir un bilan sur les bourses ainsi attribuées depuis la mise en place du dispositif. En outre, les élus du groupe La Roche au Cœur estiment que la somme proposée est notoirement insuffisante dans la mesure où les projets présentés sont intéressants.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

16. Garantie d'emprunt à la Fédération des Œuvres Laïques de la Vendée pour le transfert du siège social de l'association

Rapporteur : Pierre REGNAULT

Le conseil municipal, dans sa séance du 31 mars 2004, a approuvé une garantie d'emprunt pour la FOL de Vendée à hauteur de 50 %. Ce prêt contracté auprès de la Caisse d'Épargne des Pays de la Loire vise à financer le transfert du siège social de l'association, rue Monge.

Or, la FOL souhaite une garantie à hauteur de 100 %. Pour permettre à l'association de bénéficier des mêmes conditions de prêt, il est donc proposé au conseil d'annuler la précédente délibération pour établir une nouvelle garantie.

Les caractéristiques du prêt consenti sont les suivantes :

montant du prêt :	150 000 euros
garantie consentie :	100 %
durée totale du prêt :	12 ans
taux fixe :	4 %
échéances :	mensuelles

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

17. Vœu relatif à l'accord général sur le commerce et les services

P. REGNAULT donne lecture du vœu suivant qui a été distribué aux groupes politiques dans la journée :

« Vœu relatif à l'Accord Général sur le Commerce et les Services

Actuellement, l'AGCS est négocié au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce. Il doit normalement, selon le calendrier arrêté par l'OMC, aboutir à un accord au 1^{er} janvier 2005.

Cet accord, négocié dans la plus grande opacité, contraindra les pays membres de l'OMC à proposer progressivement la privatisation de tous les services publics, à l'exception des « services fournis dans le cadre gouvernemental », c'est à dire police, justice, défense.

Ainsi, seraient concernés tous les secteurs qui sont considérés dans une perspective de développement durable comme des services essentiels ou des biens communs de l'humanité : éducation, santé, logement social, culture, propriété intellectuelle, recherche, transports, gestion de l'eau, des déchets, ...

L'intervention des pouvoirs publics, États, collectivités locales, leur capacité d'incitation, de réglementation, de subvention seront strictement limitées dans ces domaines sous peine de se voir condamnées pour « atteinte à la liberté de commerce ».

Cela porterait une atteinte grave à l'organisation socio-économique de nombreux États, notamment européens, qui ont fait des services publics la pierre angulaire sur laquelle ils ont bâti leur développement et leur qualité de vie.

Cela provoquerait également de profondes inégalités au sein des pays en voie de développement, notamment du sud.

L'échec de Cancun, en septembre 2003, a fait la preuve que les considérations uniquement économiques ne peuvent satisfaire ni les pays développés, ni les pays en voie de développement. Ce doit être une chance pour la communauté internationale de préciser les bases politiques essentielles sur lesquelles doit se construire la prospérité de tous.

Le Conseil Municipal de La Roche sur Yon demande donc, dans sa séance plénière du 29 avril 2004,

- la suspension immédiate des négociations de l'AGCS,
- la reconnaissance par l'OMC de la valeur universelle des Biens Communs de l'Humanité comme l'eau et l'air,
- l'adoption par l'OMC de la Déclaration sur la Garantie d'Accès aux Services Essentiels proposée par la France au sommet de Johannesburg.
- La publication, en toute transparence, de l'intégralité des documents concernant l'état actuel des négociations

Enfin, le Conseil Municipal,

- prend position contre l'obligation qui lui serait faite par l'AGCS de privatiser des services publics qu'il considère devoir rester dans le domaine public
- et en conséquence se déclare hors zone AGCS. »

J. VARENNES fait la déclaration suivante :

« Pour les élus communistes, dire NON à l'accord général sur le commerce et les services est un acte politique majeur contre le dysfonctionnement d'un système qui démontre, jour après jour, toutes ses limites.

Concrètement, l'AGCS a trait au commerce des services essentiels et s'attaque au principe d'égalité d'accès aux droits qui répondent à des besoins fondamentaux des populations tels l'éducation, la santé, le logement, l'énergie...

A titre d'exemple, l'éducation et la santé, domaines indispensables à la vie et au développement de l'être humain, représentent, de surcroît, des marchés potentiellement colossaux. Pour preuve, les dépenses d'éducation dans le monde se chiffrent à plus de 2 000 milliards de dollars par année et celles de la santé dépassent les 3 500 milliards de dollars par année.

Il faut bien comprendre que la distribution de ces services par la puissance publique et de toutes les garanties qui en découlent (l'accessibilité à tous et pour tous, la recherche de la qualité, les politiques de redistribution et de péréquation) constituent pour les libéraux des obstacles à éliminer.

Aujourd'hui, dans notre pays, environ 500 collectivités locales ont souhaité comme La Roche-sur-Yon se mettre hors de ce cadre AGCS.

Le mouvement doit gagner l'ensemble des collectivités sur tout le territoire national et mondial car cette nouvelle étape de libéralisation qui se prépare dans les services publics est excessivement grave.

Quels sont les dangers de l'AGCS :

1) Dénier de démocratie

En premier lieu, c'est la casse des principes de démocratie à tous les niveaux : local, régional et national. L'AGCS est un outil qui limiterait drastiquement toute politique économique et sociale souhaitée par les élus et les citoyens quel que soit leur choix politique, les cantonnant dans des rôles de représentation.

2) La fin des services publics

La recherche, le développement, l'éducation et la santé sont dans le collimateur, alors qu'à contrario il faudrait reconnaître le caractère de première nécessité de nouveaux droits : droits à la vie, à la sécurité de l'humanité et à l'égalité d'accès de toutes et de tous.

La Roche-sur-Yon est marquée par une histoire bien particulière de l'évolution de ses services publics. La demande sociale a beaucoup évolué ces dernières années. Notre ville est relativement atypique par rapport à l'ensemble du département puisque la culture vendéenne s'est créée sans beaucoup d'exigences sociales alors qu'à La Roche-sur-Yon l'exigence existe à l'égard de la collectivité.

Il faut sans doute mettre cela sur le compte de décisions locales, ambitieuses et constructives (qualité de vie, politique sociale d'envergure, choix de la proximité...).

Dans le même temps, la donne sociale et économique a changé à La Roche-sur-Yon : évolution démographique, poids de l'emploi salarié dans la périphérie, attractivité commerciale de la ville, intercommunalité, partenariat difficile avec le Conseil Général...

Cette nouvelle donne locale interpelle le service public dans ses missions comme dans son fonctionnement qui cherche continuellement à s'adapter et à développer la qualité de l'intervention publique dans la quasi-totalité des domaines structurant la vie sociale, économique et démocratique.

Ceci démontre que les mesures contenues dans l'AGCS ne partent pas des besoins nouveaux des citoyens mais affirment seulement la prédominance du système capitaliste.

C'est en partant de l'échelon local, donc de notre ville que nous construirons ensemble un monde humain dont la charpente serait constituée à partir de matériaux tels que la démocratie participative et le choix de faire des citoyens des acteurs pour un monde plus juste et plus fraternel, où la politique a pour objectif de répondre aux aspirations des hommes et des femmes et non pas à la rentabilité et les profits au service de l'économie.

Les élus communistes approuvent donc le vœu et font les propositions suivantes :

- Suite au vœu du conseil municipal, nous proposons de créer un collectif citoyen pour favoriser l'intervention citoyenne et permettre aux populations de faire des choix et démontrer qu'il est possible d'agir autrement.
- Nous proposons d'informer l'ensemble du tissu associatif, les professionnels de la santé, de l'éducation, du logement... et l'ensemble des citoyens qu'en cas d'adoption de l'accord « c'est tout le ciment républicain qui devrait être soumis aux critères de la rentabilité, du profit et de l'argent roi ».

P. YOU fait l'intervention suivante :

« Trop souvent, nous pensons que l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) ne nous concerne pas, et pourtant l'importance de cette instance dirigée par les pays les plus riches est primordiale : l'Organisation Mondiale du Commerce est le cadre dans lequel s'élaborent les accords commerciaux internationaux.

L'AGCS (accord général sur le commerce et les services) qui se négocie actuellement devrait aboutir à la signature d'un traité en 2004. Cet accord sera sans précédent puisqu'il obligera les pays membres de l'OMC à négocier jusqu'à la privatisation de tous les secteurs dits « de services ». Cet accord s'appliquera à tous les accords institutionnels, y compris bien sûr pour les communes.

Les discussions se déroulent depuis plusieurs mois dans le plus grand secret : l'Union Européenne qui traite pour la France refuse de rendre publiques les demandes qu'elle a formulées et les offres de privatisation qu'elle va proposer. Au mieux, les parlementaires auront la possibilité, à la fin du processus, de voter le projet de propositions ou de rejeter l'ensemble de l'accord.

Une fois le traité signé, l'OMC imposera sa loi.

Demain, à La Roche-sur-Yon, la privatisation de bon nombre de services municipaux pourrait nous être imposée, des subventions pourraient être interdites. Les élus Verts ne peuvent accepter que les compétences liées à l'éducation, la santé, l'environnement, la vie sociale et culturelle... puissent être privatisées au nom du commerce international.

Il est important de nous mobiliser et de mobiliser tous les élus nationaux, européens, les représentants des collectivités territoriales, les organisations syndicales, sociales, culturelles, écologiques et les populations pour que soient pris en compte les besoins réels de la société en terme de service public.

Je profite de ce vœu pour vous informer que depuis le 21 avril sort en salle, hors circuit commercial, un film documentaire intitulé « Pas assez de volume » du réalisateur Vincent Glenn, qui traite du sujet

de l'OMC et de l'accord AGCS ; nous vous invitons à assister à sa projection tous les jours au cinéma « Concorde » à Nantes. »

JL. BATIOU indique que les élus du groupe La Roche au Cœur soutiennent ceux qui se sont regroupés et qui considèrent que l'eau, l'air et globalement tout ce qui fait la qualité de la vie ne sont pas des marchandises. Cette situation est pour ces élus qui se disent anti-libéraux, écologistes et citoyens, la concrétisation de tout ce qu'ils rejettent puisque cela correspond à vouloir faire passer tous les aspects de la vie quotidienne pour des marchandises, dans un esprit de profit, au détriment de toute autre considération, que ce soit le souci de conserver la planète ou celui du bien-être de ceux qui y vivent. De plus, tout cela va de pair avec une dissimulation caractéristique d'un manque de démocratie.

JL. BATIOU s'inquiète pour l'avenir et constate déjà quelques prémices inquiétantes. Ainsi, à Châtellerauld, la municipalité a voulu reprendre la gestion directe de l'eau mais elle a été attaquée par des multinationales sous prétexte que cette action entravait la libre concurrence. L'accord général sur le commerce et les services laisse craindre le pire de la part des multinationales.

Les élus du groupe La Roche Claire voteront donc en faveur de ce vœu.

Pourtant, **JL. BATIOU** tient à rappeler que lors de la séance du conseil du 10 décembre 2002, il avait relayé l'appel de l'association du contrat mondial pour l'eau, appuyé par l'ATTAC, la section employés des eaux de la CGT... qui demandait à chaque municipalité de reprendre en main ces services publics pour faire barrage à ce type d'offensive. Par conséquent, il existe bien une volonté de faire barrage aux multinationales et à l'esprit libéral dogmatique, il espère que cela se concrétisera à La Roche-sur-Yon dans les semaines qui viennent.

L. CAILLAUD fait la déclaration suivante :

« La majorité présente un vœu que nous découvrons deux heures avant la séance du conseil municipal (comme toujours). On sent bien la continuité de votre politique de transparence avec l'opposition.

J'ai bien noté que pour la majorité M. VARENNES a eu plus de temps pour préparer son intervention.

Ce vœu, qui se veut « politiquement correct », fait vivre, hélas, le mythe d'un État souverain régulateur, interventionniste et répartiteur d'emploi, qu'il n'est plus (les socialistes le savent depuis leur passage aux commandes de l'État, souvenez-vous de Vilvoorde).

Notre groupe croit voir avec ce vœu, un lien avec la proximité d'une élection où la gauche et notamment le PS veut mobiliser un électorat populaire avec des approches antilibérales, « anti économie de marché », auxquelles vous ne croyez d'ailleurs plus et qui n'est pas le sens choisi par l'Union Européenne.

Notre territoire est soumis à la concurrence et les moyens modernes de transport et de communication, Internet, font voler en éclat nos régulations traditionnelles.

Toutes les régulations qui tendent à accroître les systèmes d'assistanat, à rassurer les corporatismes embusqués dans la sphère publique, se retournent contre nous.

La France a choisi depuis plusieurs années (y compris sous des gouvernements de gauche) d'effectuer des transferts de compétences au profit de l'Union Européenne, notamment de confier à la Commission Européenne cette discussion.

Cette question doit faire l'objet d'un débat national. Le gouvernement a d'ailleurs eu l'occasion lors de questions orales au Parlement d'indiquer que la France ne ferait pas de propositions concernant les services publics essentiels comme la santé, l'éducation ou la culture. La tournure du vœu est sur ce point équivoque, c'est sûrement son objectif.

Nous ne participerons pas au vote de ce vœu qui mérite un vrai débat, préparé suffisamment à l'avance. »

Pour **J. AUXIETTE**, il est nécessaire d'éviter les confusions que font souvent les élus du groupe La Roche Claire. Il faut distinguer la maîtrise publique des services d'intérêt général ou des services essentiels (que préconise la majorité municipale) et la privatisation évoquée ailleurs.

J. AUXIETTE évoque un document émanant de l'association des régions et du parlement européen. Ce dernier s'est prononcé le 14 janvier 2004, à la majorité, en faveur d'un rapport qui vise à préserver de la libéralisation certains secteurs essentiels. Contrairement à ce qu'a dit L. CAILLAUD, le parlement européen ne défend donc pas l'AGCS.

Revenant sur les propos de JL. BATIOU, il rappelle le principe de la libre administration des collectivités territoriales, qui est un principe constitutionnel français. Il faut laisser aux collectivités locales la liberté de leur choix de gestion, sachant qu'elles doivent pouvoir maîtriser en amont les cahiers des charges et avoir suffisamment d'expertise dans leurs services pour contrôler l'exploitation. Il ne faut donc pas avoir une logique dogmatique sur le mode de gestion des services.

En réponse à L. CAILLAUD, **P. REGNAULT** rejette l'idée que les corporatismes ne seraient que dans la sphère publique. Il estime qu'ils sont plus présents dans la sphère privée et rappelle que les corporatismes ont été mis en place par le régime de Vichy.

P. REGNAULT critique la stratégie mise en place pour ces négociations internationales qui tend à rendre ce dossier complexe, illisible et impossible à appréhender pour les pays qui n'ont pas les moyens de s'attacher des « batteries de spécialistes » pour les négociations. Il faut donc contrer cette stratégie de la complexité. Face aux nombreuses collectivités locales qui se mobilisent sur ce thème, les gouvernements devront prendre en compte cette thèse.

VŒU ADOPTE PAR :

36 VOIX POUR

7 ELUS DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR ET APPARENTES NE PRENANT PAS PART AU VOTE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 35.

Le Maire

Pierre REGNAULT